

**Réunion de la commission consultative - Groupe 2**  
**Département du Tarn-et-Garonne**  
**Délégation territoriale aménagement à Castelsarrasin - le 8 octobre 2012**

-----

Une séance de la commission consultative GPSO-LGV s'est tenue dans les locaux de la délégation territoriale aménagement (DTA) à Castelsarrasin, le lundi 8 octobre 2012 à 14h30 concernant les collectivités allant de Saint Nicolas à Castelsarrasin sous la présidence de Monsieur le préfet.

M. le préfet accueille les participants à la séance en précisant les échéances importantes à venir et la tenue le 11 octobre du COTER en vue d'un COPIL qui devrait se tenir le 26 octobre 2012 à Bordeaux.

M. le maire de Saint-Aignan s'interroge sur le devenir du projet.

M. le préfet indique dans ce cadre que le gouvernement a décidé de réaliser sur la question des grandes infrastructures du pays un inventaire des projets, issus de la précédente démarche d'élaboration du schéma national des infrastructures, afin de vérifier à la fois leur pertinence et leur compatibilité avec les possibilités contributives des financeurs publics dans les prochaines années. Une commission a été installée pour réaliser ce travail d'inventaire afin de dresser un calendrier des projets prioritaires.

Dans l'attente des décisions qui seront arrêtées à l'issue du travail d'état des lieux sur les grands projets d'infrastructures, le processus de concertation pour définir le tracé de la future ligne et les principales options d'insertion dans l'environnement doit se poursuivre en lien avec les partenaires locaux.

C'est pourquoi, une nouvelle séance de la commission consultative est nécessaire afin de recueillir les avis et les observations des élus locaux concernés par le projet de tracé qui a fait l'objet de travaux d'optimisations de la part de RFF dans le cadre des orientations de la décision ministérielle du 30 mars 2012.

**L'ordre du jour** de la réunion est le suivant :

- présentation du projet de tracé optimisé en vue du prochain Copil
- calendrier des prochaines étapes du GPSO
- principes de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU)
- informations sur le financement des études et la politique foncière par anticipation.

**[www.gpso.fr](http://www.gpso.fr)**

**Réseau Ferré de France - Mission Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest**

89 quai des Chartrons - CS 80004 - 33070 Bordeaux Cedex - Tél. 05 56 93 54 00 - Fax: 05 56 93 54 27  
2, esplanade Compans-Caffarelli - 31000 Toulouse - Tél. 05 34 44 10 60 - Fax: 05 34 44 10 66

## **1) Présentation du projet de tracé**

Les représentants de RFF et du cabinet EGIS procèdent à la présentation du projet de tracé optimisé sur le secteur. Il est proposé une présentation globale dans un premier temps des travaux et, ensuite, de recueillir les observations des élus. Les planches présentées intègrent de nouveaux éléments tels que les protections acoustiques (en violet), les aménagements paysagers (hachuré vert) et les entrées en terre des rétablissements de voirie.

Pour RFF, la mise au point du projet a consisté à rechercher :

### **Sur Caumont :**

- optimisation du rétablissement du carrefour RD12/RD15 (la RD12 reste sur l'axe actuel) : cela entraîne moins de foncier consommé, un léger décalage du tracé au sud, et intègre des aménagements paysagers au niveau du carrefour,
- meilleure insertion environnementale

### **sur Castelferrus/Garganvillar/Castelsarrasin :**

- prolongement des viaducs de 1 200 mètres pour tenir compte des études hydrauliques (la tranchée couverte sur Castelferrus est remplacée par un déblai)
- rétablissement de toutes les voies sur la plaine de la Garonne
- abaissement du profil en long de l'ordre de 6,5 mètres au droit de la RD813 (avec un rétablissement de la RD813 en pont route).

La mise en place d'ouvrages de décharge en nombre suffisant permettrait la compatibilité du projet avec les exigences hydrauliques de la zone. Le principe d'absence d'impact de la ligne nouvelle sur les habitations en cas de crue est donc respecté selon RFF.

## **Tour de table des communes :**

### **➤ Caumont**

Mme le maire remercie les représentants de RFF de s'être déplacés sur la commune pour présenter aux riverains les aménagements à venir afin de limiter les nuisances. Le rétablissement du carrefour RD12/RD15 est solutionné.

Elle demeure par contre soucieuse du fait d'un rapprochement de la ligne sur certaines propriétés et notamment des parcelles agricoles pour lesquelles le tracé risque de les scinder. Le cas de l'habitation de la famille Marty est évoqué. Elle regrette que la chambre d'agriculture ne soit pas présente pour défendre les intérêts des agriculteurs.

RFF précise que depuis ces dernières rencontres, les protections acoustiques initialement prévues ont été modifiées et rallongées pour protéger les habitations de Jean Marty.

M. le préfet propose de rencontrer les riverains de la commune.

### **➤ Cordes Tolosannes**

La représentante de la commune évoque la situation préoccupante de l'entreprise agricole « La Baraque ».

RFF confirme que cette entreprise risque d'être expropriée. Elle devra être intégrée à la réflexion agricole menée par RFF avec les chambres d'agriculture, afin de réorganiser le parcellaire agricole pour relocaliser de façon fonctionnelle les exploitations touchées.

Des conventions avec la SAFER vont être passées pour anticiper le stockage de terres agricoles qui se vendent à proximité du tracé.

M. le préfet demande à Mme la sous-préfète de rencontrer les protagonistes dans ce cadre.

➤ **Castelsarrasin**

Le maire de la commune de Castelsarrasin considère que les aménagements et les réajustements proposés (ouvrages plus importants pour la traversée de la vallée de la Garonne, rétablissements de voiries plus nombreux) sont satisfaisants. Il indique qu'il reste cependant inquiet sur les questions de protection acoustique.

RFF ajoute que le projet d'une base de travaux sur le secteur est abandonné.

M. le préfet demande à RFF de rédiger un courrier au profit du maire de Castelsarrasin afin de confirmer officiellement cette position.

Le conseiller général, M. Béziers, interroge RFF sur l'altimétrie de la ligne sur le secteur. Il lui est précisé qu'en plaine, la hauteur de la ligne sera d'environ 7 mètres.

➤ **Castelmayran/Saint-Aignan**

Une rencontre sur les rétablissements routiers à l'échelle de l'intercommunalité devra être organisée à l'initiative de RFF associant les élus concernés et les services du conseil général.

➤ **Angeville**

M. le maire indique que les habitants du lieu-dit de « Doudous » sont inquiets sur les nuisances acoustiques due à la LGV.

RFF précise que les modélisations ont montré que le bruit sera en-dessous des seuils réglementaires dans ce secteur, et que la topographie et les vents sont pris en compte dans cette modélisation.

➤ **Castelferrus**

Les représentants de RFF indiquent que la tranchée couverte sur la commune ne se fera pas et sera remplacée par une tranchée ouverte.

Le maire de la commune constate que pour le reste du tracé et des aménagements, peu de points ont été modifiés et s'en félicite.

Par ailleurs, sur le secteur Caumont/St Aignan/ Castelsarrasin, la question du passage du grand gibier est posée. M. le préfet souhaite que RFF prenne de nouveaux contacts avec la fédération départementale des chasseurs, cette dernière devant faire le lien avec les associations locales ou communales agréées.

## **2) Calendrier des prochaines étapes du GPSO**

Les différentes enquêtes publiques qui vont se dérouler dans le courant de l'année 2013 sont présentées par RFF de manière synthétique. Ces éléments sont intégrés aux documents qui seront adressés par RFF par message électronique aux membres du groupe.

Dans ce cadre, RFF confirme que la concertation se poursuivra durant toutes ces étapes et que l'enquête publique est notamment une des phases privilégiées afin de recueillir les différentes observations.

RFF confirme son souhait de poursuivre les optimisations avec les élus directement concernés.

### **3) Principes de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU)**

RFF présente également les modalités d'application des modifications engendrées par le projet de tracé en matière d'urbanisme selon que la commune est dotée d'un document d'urbanisme ou qu'elle est régie par le règlement national d'urbanisme.

### **4) Informations sur le financement des études et la politique foncière par anticipation.**

RFF présente rapidement le contenu de la convention relative au financement des études complémentaires du projet qui permettra la préparation et la réalisation des enquêtes publiques, et de poursuivre l'instruction jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

Pour la région Midi-Pyrénées, les besoins pour cette étape s'élèvent à 8,7M€ cofinancés par l'Etat (25%), la Région et les collectivités territoriales (50%) et RFF (25%).

Parallèlement, la politique foncière par anticipation prévue dans le dispositif global induit une recherche de financement à hauteur de 3670K€ pour le Tarn-et-Garonne.

Trois axes prioritaires ont été définis :

- acquisitions anticipées de biens bâtis prioritaires situés dans les emprises
- mise en réserve de surfaces agricoles et viticoles
- anticipation des boisements compensateurs.

Le suivi de cette politique sera assuré par deux instances, l'une située au niveau régional, la seconde s'organiserait au niveau du département et comporterait les principaux acteurs et financeurs (Etat, conseil général, conseil régional, RFF).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le préfet conclut la séance en remerciant les membres présents.